

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane ROUCHUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : Josiane **ROUCHUT** - Paul **BARGET** - Karine **PACHAUD** - Nicole **BERGER** - Frédéric **LEMARCHAND** - Carole **DUCHE NARBONNE** - Thierry **ARNAUD** – Magalie **LENOIR** - Yves **PAUZAT** Paul **DUCHEZ** – Isabelle **BOLA** - Sabine **VINCENT** - Déborah **DAVID** - Christophe **MALLEFOND**

ABSENTS : Marie-Hélène **CASAS** (pouvoir donné à PAUZAT Yves) – Christophe **MALLEFOND** (pouvoir donné à ROUCHUT Josiane)

Frédéric LEMARCHAND a été désigné secrétaire de séance

2019 – 42 : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour chaque administré ou chaque entreprise d'avoir une adresse précise. Une démarche de dénomination des voies de la commune et de numérotation des immeubles a donc été engagée.

Elle précise que la dénomination des routes de la commune permettra une plus grande rapidité et facilité de localisation pour tous les acteurs qui interviennent auprès des habitants :

- services médicaux d'urgence,
- service à la personne
- fournisseurs d'énergie ou de téléphone, etc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de dénomination des voies de la commune présenté par Madame le Maire,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré par
15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DÉCIDE de procéder à la dénomination des routes, chemins et toutes voies publiques et privées à usage public de la commune jugée nécessaire, et telle que mentionnée ci-dessous :

NOM	SITUATION
ROUTE DES ALLOIS	RD 12a de l'intersection de RD 12 jusqu'à la VC 53 + VC 53
PASSAGE DU FOUR A PAIN	VC 53a
ROUTE DU JANOUZAIS	RD 12a de son intersection avec la VC 53 jusqu'à la limite de la commune de la Geneytouse
ALLEE D'AIGUEPERSE	De RD 12a à l'entrée du château par la VC 52
CHEMIN DE REBEYROLLE	De RD 12a à la parcelle A 927
CHEMIN DES TOURTERELLES	De RD 12a à la parcelle A 473
IMPASSE D'ARFEUILLE	VC 51
CHEMIN DES PRES	VC 51b
IMPASSE DES FRAMBOISIERS	VC 51c
IMPASSE DES MURES	De l'Impasse des Framboisiers à la parcelle A 371
IMPASSE DU PUYFRAUD	VC 54
CHEMIN DU MAS DE THOURON	VC 55a
ROUTE D'EYBOULEUF	RD 19 à partir de la RD 12 jusqu'à la limite de la commune de La Geneytouse
ALLEE DE THOURON	VC 55

CHEMIN DE LA FAYOLLE	De RD 19 à la parcelle B 615
ALLEE DU CHATEAU DE LA FAYOLLE	De RD 19 à l'entrée du château
ROUTE DU MOULIN DE REBEYROLLE	De RD 19 à la parcelle A 849
ALLEE DE MARZAC	De RD 19 au hameau de Marzac
ALLEE DU CHATEAU DE MARZAC	De RD 19 en passant devant le château ressort sur la RD 19
CHEMIN DE LA ROFFIE HAUTE	De l'intersection de l'allée Marzac et de l'allée du château de Marzac à la parcelle B 16
CHEMIN DU MOULIN A TAN	VC 47
CHEMIN DE LA ROFFIE VIEILLE	De RD 19 à la parcelle B 45
ROUTE DE LA GENEYTOUSE	VC 12
ROUTE DES LIEVRES	VC 15
ALLEE DE CHAMPFLEURY	De VC 10 au château
CHEMIN DES BASSES PIAULERIES	De VC 12 à la parcelle B 676
PARKING DE L'ETANG	
ROUTE DU MENHIR	VC 14
ROUTE DES POMMIERS	VC 16
CHEMIN DE LAVERGNOLLE	De VC 14 à la parcelle B 764
IMPASSE DE TRENTALAUD	VC 17
ALLEE DES MAQUISARDS	De la rue Georges Fourest à la parcelle B 662
RUE GEORGES FOUREST	Rue Georges Fourest actuelle prolongée jusqu'à l'impasse de Trentalaud
ROUTE DU PETIT BOIS	Continuité de la rue Georges Fourest jusqu'à l'intersection de la RD 7bis
ROUTE DU NEPOULAUD	VC 18
CHEMIN DE LA CHARRETTE	De VC 18 à la parcelle B 326
CHEMIN DE LASCAUX	De VC 18 à la parcelle la parcelle B 351
CHEMIN DE LA BERGERIE	De VC 18 à la parcelle B 344
IMPASSE DES GANNES	De VC 18 à la parcelle B 1019
CHEMIN DES VIRADIS	De VC 18 à la parcelle B 418
IMPASSE DU CLOS DE GENTAUD	VC 26
IMPASSE DE LAVAUD-LASCAUD	VC 19
ALLEE DU GRAND BOSVIGER	De VC 18 à la parcelle B 14
ROUTE DES SARMENTS	De l'intersection de la route du Népoulaud et de l'Allée du Grand Bosviger à la limite de la commune de La Geneytouse
IMPASSE DU PRIEURE	VC 20
IMPASSE DE MAISON SEULE	De VC 18 à la parcelle C 176
ROUTE DE SAINT-LEONARD	RD 7bis de son intersection avec la RD 115 jusqu'à la limite de la commune de La Geneytouse
IMPASSE DE LAUZELLE	De RD 7bis à la parcelle C 226
ROUTE DE SAINT-BONNET	RD 7bis de son intersection avec la RD 115 jusqu'à la limite de la commune de Saint-Bonnet
IMPASSE DE FONDADOUSE	VC 22
CHEMIN DES FAISANS	De RD 115 à la parcelle C 387
IMPASSE DES RIBIERES	VC 23
CHEMIN DES SALESSES	De RD 115 à la parcelle C 517
IMPASSE DES CHEVREUILS	De RD 115 à la parcelle C 407
CHEMIN DE RIBIERE BOST	VC 21 sortie sur la RD 115
CHEMIN DES PAQUERETTES	Du chemin de Ribière Bost à la parcelle C 1301
ALLEE DES CHEVAUX	De RD 115 à la parcelle C 1300
ALLEE DU PRESSEIR	De RD 115 à la parcelle C 1121
ROUTE DE LA BOUCOLE	VC 24
RUE DU PUIITS	De VC 24 à l'intersection du chemin de Lucie et de VC 24b + VC 24b
CHEMIN DE LUCIE	De la rue du Puits à la parcelle C 1143
ROUTE DE LINARDS	RD 12 à partir du pont de l'Anguienne jusqu'à la limite de la commune de Saint-Bonnet
ROUTE DU CREU RIVAILHON	VC 25
ROUTE DES BESSADES	VC 28
ROUTE DE BEAUMONT	VC 27
IMPASSE DES ECUREUILS	De VC 27 à la parcelle D 831
IMPASSE DE LA PETITE GARDELLE	VC 34

ROUTE DE LA POMELIE	VC 33
CHEMIN DU CHATEAU DE LA POMELIE	De VC 33 au château de la Pomélie
ROUTE DE SAINT-GENEST	RD 82 à partir de la RD 12 jusqu'à la limite de la commune de Saint-Genest
ALLEE DE LA BRIDERIE	VC 32
IMPASSE DU DOGNON	VC 31 jusqu'à la parcelle D 321
IMPASSE DE LEYCURAURIAUX	De RD 82 à la parcelle D 141
IMPASSE DE VEYRIAUX	De RD 82 à la parcelle D 180
IMPASSE DU MOULIN DE LA BRIDERIE	De la Route de St-Genest à la parcelle D 108
ROUTE DE LA FORGE	VC 30
ROUTE DU GRAND CHALEIX	VC 29
IMPASSE DES THERMES	De VC 29 à la parcelle D 281
CHEMIN DU MOULIN NEUF	De VC 29 à la parcelle D 555
IMPASSE DU CHENE	VC 29a
CHEMIN DE LA FONTANILLE	De RD 12 à la parcelle D 596
PARKING DE LA SALLE DES FETES	
RUE DES ECOLES	De VC 36 prolongée jusqu'au chemin de la Source
AVENUE DE LIMOGES	Prolongation de l'avenue de Limoges actuelle (RD 12 à partir du pont de l'Anguienne) jusqu'à la limite de la commune d'Eyjeaux
ALLEE DU CIMETIERE	De VC 7 au cimetière
IMPASSE DES MOINEAUX	De la rue du Tralor à la parcelle AB 230
ALLEE JEAN MALABRE	VC 37 à la parcelle AB 381
ALLEE DES ECOLIERS	De VC 38 à l'entrée de l'école
IMPASSE DES ROUCHILLOUX	De VC 38 (route de Lavaud de Cossas) à la parcelle AB 369
CHEMIN DES BARATAUD	De VC 38 (route de Lavaud de Cossas) à la parcelle E 281
ROUTE DE LAVAUD DE COSSAS	VC 38 à partir du chemin de la Source jusqu'à la parcelle E 687
CHEMIN DE LA BOISSIERE-BAS	De VC 38 à VC 42
ALLEE DE LA BOISSIERE HAUT	VC 42
CHEMIN DE VIROLLE	De VC 38 à la parcelle E 591 + jusqu'à RD 19
ROUTE DE LA RENAUDIE	VC 39
CHEMIN DU QUEYRAUD	De VC 39 à RD 19
CHEMIN DES PETITS VEAUX	De RD 19 au chemin du Queyraud
ROUTE D'ARTRAT	VC 41
CHEMIN DES MESANGES	De VC 41 à la parcelle A 241
ROUTE DE SAINT-YRIEIX	RD 19 de la RD 12 jusqu'à la limite de la commune de Saint-Hilaire
ALLEE DE LA REDONDE	VC 48
IMPASSE DE NONTYON	VC 43
IMPASSE DU FENIL	De la RD 19 à la parcelle E 475
IMPASSE DE CHABRELY	VC 40
ROUTE DE LA GRANDE GARDELLE	VC 49
CHEMIN D'ALLIER	VC50
IMPASSE DU PIVERT	De VC 49 à la parcelle E 1108
CHEMIN DU MAUPAS	De VC 49 à la parcelle E 1014

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

En Mairie, le 25 Septembre 2019

Le Maire, Josiane ROUCHUT

Le MAIRE :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Transmis au Représentant de l'Etat le :